

Vision stratégique de la Défense 2025

Annexe D - Plan quartiers



LA DÉFENSE

.be

Plan quartiers

Conformément au point 9 de la Vision stratégique 2025, cette annexe a été ajoutée après approbation du Conseil des ministres du 20 mars 2026 (Point de notification 6).

a. Introduction

Cette annexe présente un état des lieux des quartiers militaires actuels et décrit leur évolution projetée à l'horizon 2035 sur base des principes de l'évolution du patrimoine immobilier de la Défense.

Le Plan quartiers constitue un instrument visant à garantir la cohérence entre les objectifs de la Vision stratégique d'une part, et l'implantation et l'évolution de l'affectation des sites et quartiers militaires en Belgique d'autre part.

Le Plan quartiers n'a pas pour objectif de détailler les travaux de construction à réaliser ni leur planification. Cette tâche est couverte par le plan infrastructure (*Infra Business Plan – IBP*), élaboré en exécution du Plan quartiers.

Le domaine de l'infrastructure se caractérise par des délais de réalisation relativement longs, qu'il s'agisse de la recherche d'une implantation appropriée, de l'étude des besoins, de la contractualisation ou de la réalisation. Il est donc primordial de pouvoir se baser sur une vision à long-terme qui s'appuie sur des principes stables.

b. Situation actuelle

Le Plan quartiers de 2021 mettait l'accent sur une optimisation de la répartition géographique des quartiers et de leur composition (unités au sein de ces quartiers). Il prévoyait notamment la construction de nouveaux quartiers (Quartiers du Futur) dans des zones à faible présence militaire, comme les provinces de Flandre orientale et du Hainaut. Vu l'évolution géopolitique et l'apparition de nouvelles menaces décrites dans la présente Vision stratégique, le Plan Quartier actuel doit être adapté conformément aux orientations et principes de cette nouvelle vision.

c. Evolution du Plan quartiers

1) Principes de base pour l'élaboration du Plan quartiers

Compte tenu des délais importants et des risques difficiles à maîtriser liés à l'acquisition et à la réaffectation de nouveaux sites, il a été fait un usage maximal des sites appartenant à la Défense. Cela n'exclut pas d'éventuels achats comme, par exemple, le Quartier du Futur à Charleroi, pour lequel les premières démarches ont déjà été entreprises en 2021 et pour lequel un accord existe concernant l'achat et la préparation des terrains.

Les sites pour lesquels aucun besoin n'a été identifié pour la période 2026-2034, tels que décrits dans la Vision stratégique, sont conservés comme réserve stratégique pour répondre à l'évolution des besoins après cette échéance. Ils peuvent également être mis à disposition de l'industrie de défense ou d'autres tiers dans le cadre de l'ancrage sociétal.

Au sein du patrimoine actuel, les sites présentant un potentiel de croissance suffisant pour l'hébergement du personnel et du matériel, conformément au développement capacitaire prévu dans la Vision stratégique, ont été identifiés. Les unités existantes ont été maintenues autant que possible sur leur site actuel. Les nouvelles casernes sont principalement prévues pour les nouvelles unités ou celles à créer. Étant donné que la présence militaire dans l'ouest du pays est actuellement limitée, le Plan Quartiers accorde la priorité au développement des sites disponibles situés dans cette région.

2) Evolution des quartiers à l'horizon 2030-2034

Globalement, la Défense évolue avec le nouveau Plan Quartiers de 41 sites actifs dont 36 quartiers clés en 2025 vers 54 sites actifs dont 49 quartiers clés en 2034. Les quartiers et bases existants seront développés davantage. Un quartier clé est un quartier disposant de ses propres moyens d'appui territorial. Des sous-quartiers peuvent dépendre d'un quartier clé et être soutenus par celui-ci.

Les nouveaux quartiers clés sont majoritairement des sites déjà propriété de la Défense, dont certains ont été fermés dans le cadre des précédents plans quartiers, mais n'ont pas encore été vendus. Pour chaque quartier, la fonction principale est indiquée. Cette fonction principale peut être complétée par une ou plusieurs fonctions secondaires. Ainsi, des unités de la réserve territoriale seront prévues dans divers quartiers répartis sur le territoire.

Durant cette législature, le développement des quartiers clés et sites d'entraînement suivants sera lancé pour être achevé à l'horizon 2034 :

- 1) Charleroi : Quartier du Futur Sud, avec une occupation mixte pour une unité de combat, une unité logistique et une section de la cyberforce.
- 2) Berlaar : quartier logistique, remis en service l'année dernière pour une unité logistique et pour l'accueil de troupes en transit (Enablement). La fonction Enablement sera à terme reprise par le quartier Kievernont à Geel.
- 3) Ypres : remis en service pour une unité logistique.
- 4) Helchteren : remis en service pour une fonction logistique.
- 5) Glons : remis en service dans le cadre de la résilience et pour une croissance post-2034.
- 6) Aérodrome d'Ursel (Aalter) : deviendra la base d'une unité de défense aérienne.

Conformément à l'Accord de gouvernement fédéral et à la Note de politique Défense du 24 avril 2025, le dossier du Quartier du Futur Nord en Flandre-Orientale a été réexaminé et prévu à Aalter (aérodrome d'Ursel) au lieu de Grammont.

Une étude a montré que Grammont et Aalter sont tous deux adaptés pour le Quartier du Futur Nord. Le choix politique s'était porté sur Grammont, ce qui avait suscité une forte opposition locale et nécessitait des expropriations et une modification du plan régional. Contrairement à Aalter, Grammont ne dispose pas de domaine militaire. L'opérationnalisation de Grammont est donc plus complexe, avec des délais incertains, tandis qu'Aalter, grâce à l'existence d'un site militaire et à sa position centrale, constitue un choix plus logique. La mobilité et la présence d'une piste d'atterrissage sont des atouts stratégiques supplémentaires. Pour ces raisons, l'option Aalter a été retenue. La mise en œuvre se fera en concertation étroite avec toutes les parties prenantes, dont les autorités locales, l'*Agentschap Natuur en Bos*, les associations environnementales et les riverains. Outre les impératifs opérationnels, la durabilité, la mobilité, la qualité de vie et la préservation de la nature sont également des critères importants. Le site naturel du Drongengoedbos, accessible au public, ne sera pas impacté. La faisabilité du concept du futur sera étudiée en tenant compte des exigences opérationnelles et de sécurité.

L'école visant à former le personnel des unités de défense aérienne sera installée à Beauvechain.

- 7) Burcht (Fort Sainte-Marie) : quartier abandonné avec accès à l'Escaut, prévu pour une unité de fusiliers marins. Ce quartier avec occupation limitée dépendra pour son appui territorial du quartier Lieutenant Victor Thoumsin à Burcht.

- 8) Dépôts de munitions : différentes possibilités pour du stockage supplémentaires sont examinées dans le cadre de la résilience, pour une capacité de stockage plus importante et mieux dispersée. L'étude tient compte entre autres de la capacité de stockage, de la dispersion géographique et l'état de l'infrastructure disponible. Parallèlement à l'accroissement du stockage sur des sites existants est aussi envisagée la mise en service de nouveaux sites :
- a) Arendonk : ancien dépôt, encore propriété de la Défense à l'exception du quartier administratif qui a été vendu.
 - b) Sugny : ancien dépôt munition de l'OTAN pour lequel les discussions sont en cours avec le propriétaire actuel, la commune de Vresse-sur-Semois
 - c) Zutendaal : La Défense étudie, en concertation avec les forces américaines présentes sur place, la possibilité de remettre partiellement en service le dépôt de munitions situé sur le domaine de l'aérodrome de Zutendaal.
- 9) Gossoncourt : ancien aérodrome militaire, pour lequel des négociations sont en cours avec le propriétaire actuel, la ville de Tirlemont. La fonction d'aérodrome sera conservée et le quartier servira comme possibilité d'extension pour les quartiers très occupés de Beauvechain et Heverlee, et plus tard pour une unité de soutien médical.
- 10) Aérodrome Saint-Hubert : prévu pour une unité logistique.
- 11) Geel : prévu pour Enablement et pour une unité logistique.
- 12) Aérodrome Moorsele : prévu pour une unité logistique et pour une croissance post-2034.
- 13) Lessive : ancien site de la RTT, pour lequel les discussions pour l'acquisition sont en cours avec le propriétaire actuel, avec pour objectif de développer le site comme centre d'entraînement tactique intégrant des capacités de réalité virtuelle.

Les quartiers suivants, initialement prévus pour fermeture dans le précédent plan, sont également maintenus comme quartiers clés :

- 1) La base de Coxyde reste ouverte et devient un quartier mixte pour des unités aériennes et terrestres.
- 2) Le quartier maritime de Sainte-Croix est maintenu dans le cadre de la fonction Enablement et logistique.

3) Fermeture progressive des centres d'asile sur les domaines militaires

L'Accord de coalition fédérale précise que notre réseau d'accueil est sous pression depuis des années et qu'il est inacceptable que les demandeurs de protection internationale dorment dans la rue. Nous devons respecter notre obligation d'accueil, mais nous devons également prendre des mesures pour réduire considérablement la pression sur l'accueil. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour réduire sensiblement et structurellement le nombre d'arrivées de demandeurs d'asile et, dans un second temps, une fois que ces mesures auront produit leurs effets, restreindre progressivement et sensiblement le nombre de places d'accueil. Nous prévoyons toujours suffisamment de places tampons en cas de fluctuation. Dans ce processus de phasing-out, l'accueil des demandeurs d'asile à l'hôtel disparaît en priorité et ensuite progressivement l'accueil des demandeurs d'asile dans des maisons et appartements individuels via les CPAS (ILA). Les profils vulnérables sont hébergés dans des centres collectifs de petite taille, avec un encadrement approprié.

Tenant compte de cet accord, il sera analysé, en pleine collaboration avec Asile et Migration, dans quelle mesure les centres d'asile présents dans les quartiers actifs pourront être récupérés en vue d'absorber une partie de l'augmentation des effectifs de la Défense.

4) Quartiers à disposition de l'industrie de défense et autres tiers

Les terrains ou bâtiments situés dans des quartiers conservés comme réserve stratégique peuvent être mis à disposition, totalement ou partiellement, de l'industrie de défense ou d'autres tiers, lorsque ceci apporte une valeur ajoutée démontrable pour la Défense.

Dans chaque province, des possibilités ont été identifiées dans les quartiers suivants : Coxyde et Moorsele (province de Flandre-Occidentale) ; Fort Brosius et Fort de Kruikeke (province de Flandre-Orientale) ; Fort Kapellen, aérodrome de Weelde et Brasschaat (province d'Anvers) ; dépôt Hoksent et aérodrome de Brustem (province de Limbourg) ; Melsbroek et Tirlemont-Vissenaken (province du Brabant flamand) ; les environs de Ath (province de Hainaut) ; Nivelles et Beauvechain (province du Brabant wallon) ; Namur – Polygone de Sart-Hulet (province de Namur) ; Elsenborn (province de Liège) ; aérodrome de Saint-Hubert (province de Luxembourg).

Dans les quartiers de Peutie (province du Brabant flamand) et de Rocourt (province de Liège), l'industrie de défense est déjà active en co-utilisation. Par ailleurs, des activités importantes pour la Défense continueront d'être réalisées sur d'autres sites qui ne sont pas propriété de la Défense, comme à Redu pour le domaine Cyber et Spatial.

5) Autres éléments

1) Extension du quartier général Evere

La croissance de la Défense entraîne également une croissance de l'état-major. Une partie du site de l'ancien siège de l'OTAN, adjacent au nouveau quartier général en construction, est réservée pour une extension de ce quartier général.

2) Terrains d'entraînement

Compte tenu de l'augmentation des effectifs, la pression sur les terrains d'entraînement disponibles, situés aujourd'hui principalement dans l'est du pays, s'accroît. Au cours de la législature actuelle, des terrains supplémentaires seront recherchés, soit par acquisition, soit via des accords de coopération avec les propriétaires. La priorité sera donnée à des terrains situés dans l'ouest du pays afin de limiter la durée de trajet des unités jusqu'au site d'entraînement et ainsi améliorer l'output en termes d'entraînement. Un terrain dans les environs Ghlin, ou à un autre endroit dans le Hainaut, offrirait une possibilité tant pour les quartiers au Nord-Ouest que pour les quartiers au Sud-Ouest du pays. En outre, des opportunités d'acquisition de terrains à Lessive (ancien site RTT) et à Namur (parcelle déjà vendue du site militaire de Sart-Hulet) seront étudiées.

3) Quartiers supplémentaires sur des sites à acquérir

Avec le présent Plan Quartiers, la présence militaire sera répartie de manière structurelle plus équilibrée sur le territoire. Grâce à la création des quartiers à Aalter, Charleroi, Moorsele, à la réouverture du quartier d'Ypres et au développement des quartiers existants en Flandre-Orientale, Flandre-Occidentale et dans le Hainaut, la présence militaire à l'ouest de l'axe Anvers/Bruxelles passera de 14 % des effectifs à environ 22,5 % de militaires, alors que cette région représente 40 % de la population.

Cette répartition pourra être encore optimisée à l'avenir par l'acquisition de nouveaux terrains et la construction de nouveaux quartiers dans des régions où la présence militaire reste proportionnellement faible et où le potentiel de recrutement est important, notamment en Hainaut et en Flandre-Orientale. Ces quartiers supplémentaires permettront la croissance de la Défense après 2034.

Dans ce cadre, pour l'unité de franchissement lourd qui sera créée, la Défense a identifié le site de l'aérodrome de Cerfontaine, situé dans la région des lacs de l'Eau d'Heure,

comme une possibilité qui sera analysée en détail pour un achat avant 2035. Dans le Hainaut, un terrain sera recherché afin d'y installer un nouveau quartier visant à accueillir une unité de défense aérienne (Long Range). Enfin, il sera également examiné s'il serait possible d'accroître la capacité paracommando à Diest.

- 4) Les démarches de recherche seront entamées sans tarder sous cette législature. Comme indiqué dans la Vision stratégique, compte tenu de l'importance stratégique du von Karman Institute for Fluid Dynamics (VKI), une coopération plus étroite avec la Défense sera activement recherchée. Dans ce cadre, la Défense examine l'opportunité de rétablir un quartier militaire sur le site du VKI à Rhode-Saint-Genèse.
- 5) À partir de 2028, la Défense utilisera, en étroite concertation avec la Police fédérale, les capacités d'entraînement offertes par le quartier Westakkers à Saint-Nicolas et cofinancera, dans ce cadre, le développement du nouveau centre tactique d'entraînement sur ce site.

Appendice I: liste des quartiers clés

N°	Location	Nom quartier (Qu)	Fonctions principales	Remarque
1	AALTER	Vliegveld URSEL	Défense aérienne	Quartier réactivé
2	AMAY	Camp Adjt BRASSEUR	Appui direct Terre	
3	ARENDONK	DBW HAUPTMUNITIONDEPOT	Appui logistique	Quartier réactivé Dépendant de l'analyse de possibilités Arendonk- Sugny-Zutendaal
4	ARLON	Camp Gen BASTIN	Fonction de combat Terre	
5	BEAUVECHAIN	Vliegbasis LtCol Avi Ch. ROMAN	Base aérienne	
6	BERLAAR	OLt Baron ZUYLEN VAN NYVELT	Appui logistique	Quartier réactivé
7	BERTRIX	Aérodrome BERTRIX et 260 Cie Mun + dépôt Mun	Appui logistique	
8	BRASSCHAAT	BRASSCHAAT WEST	Appui direct Terre	
9	BRUSSEL	KMS	Formation	
10	BURCHT	FORT ST MARIE	<i>Force protection</i>	Quartier réactivé Dépendant du quartier 1Lt V. THOUMSIN
11	BURCHT	1Lt V. THOUMSIN	Appui direct Terre	
12	CHARLEROI	Quartier du futur Charleroi	Fonction de combat et appui logistique Terre	Nouveau quartier
13	DOORNIK	Gen Baron RUQUOY en ST JEAN	Formation	
14	ELSENBORN	Place et Camp d'ELSENBORN	Formation – Terrain d'exercice	
15	EUPEN	SLt ANTOINE	Formation	
16	EVERE	Reine ELISABETH	Commandement – Etat- major	
17	FLAWINNE	SLt THIBAUT	Fonction de combat Terre	

<i>N°</i>	<i>Location</i>	<i>Nom quartier (Qu)</i>	<i>Fonctions principales</i>	<i>Remarque</i>
18	FLORENNES	Base aérienne Jean OFFENBERG	Base aérienne	
19	GAVERE	Kapt vlieger DE HEMPTINNE	Fonction de combat Terre	
20	GEEL	KIEVERMONT	Appui logistique	Quartier réactivé
21	GLONS	Site Radar CRC GLONS	Appui direct	Quartier réactivé
22	GROBBENDONK	DEN TROON	Appui logistique	
23	HELCHTEREN	HELCHTEREN	Appui logistique	Quartier réactivé
24	HEVERLEE	Cdt DE HEMPTINNE	Fonction de combat Appui direct Terre	
25	HOUTHULST	BOS VAN HOUTHULST + STEENSTRAAT	Appui direct	
26	IEPER	1ste wachtmeester LEMAHIEU Albert	Appui logistique	Quartier réactivé
27	KLEINE BROGEL	Vliegbasis GenMaj VI DU MONCEAU DE BERGENDAL (KLEINE BROGEL)	Base aérienne	
28	KOKSIJDE	Vliegbasis Adjt VI F. ALLAEYS	Quartier mixte Air - Terre	
29	LEOPOLDSBURG	Garnizoen LEOPOLDSBURG	Fonction de combat Appui logistique et services Terre Formation – Terrain d'entraînement	
30	LESSIVE	Ancien site RTT LESSIVE	Formation – Terrain d'entraînement	Nouveau quartier à acquérir
31	LOMBARDSIJDE	Kamp van LOMBARDSIJDE	Fonction de combat et Appui direct Terre	
32	MEERDAAL	MEERDAALBOS	Appui direct	

<i>N°</i>	<i>Location</i>	<i>Nom quartier (Qu)</i>	<i>Fonctions principales</i>	<i>Remarque</i>
33	MARCHE-EN-FAMENNE	Camp ROI ALBERT	Fonction de combat, d'appui logistique et de services terrestres Formation – Terrain d'entraînement	
34	MELSBROEK	GROENVELD	Base aérienne	
35	MARCHE-LES-DAMES	LtGen ROMAN et Camp WARTET	Formation	
36	MOORSELE (KORTRIJK)	Vliegveld van MOORSELE	Appui logistique	Quartier réactivé
37	NIJVEL	Cdt Avi DONY	Appui médical	
38	NOH	Koningin ASTRID	Appui médical	
39	OOSTENDE	Marinekazerne Bootsman JONSEN	Formation	
40	PEUTIE	Maj HOUSIAU	Appui logistique Appui de services Formation	
41	ROCOURT	Maj IFM DUFOUR	Appui logistique	
42	SCHAFFEN	OLt DEVIGNEZ	Formation	
43	SINT KRUIS	Luitenant-ter-zee Victor BILLET	Appui logistique	
44	SINT TRUIDEN	Kol VI RENSON	Formation	
45	SPA	LtGen Jacques DE DIXMUDE + Plaines d'exercices	Fonction de combat Terre	
46	St HUBERT	Aérodrome de St HUBERT	Appui logistique	Quartier réactivé
47	TIELEN	Kapt Pierre GAILLY	Fonction de combat Terre	
48	TIENEN	Vliegveld (voormalig) GOETSENHOVEN	Appui logistique	Quartier réactivé
49	ZEEBRUGGE	Marinebasis ZEEBRUGGE	Base navale	

